



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 juillet 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Berdoz Matthieu, Les Planards : Plantation d'une haie vive (parcelle RF No 182).

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Mory Corinne et Aubert Christophe, Le Champ Faÿ : Transformations intérieures : Création de 2 salles de bains. Régularisation de travaux exécutés entre 1983 et 2000 (parcelle No 129).